

Direction des Etudes  
et de la Vie Etudiante

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 60 du 19 avril 2018, 15 h 30

Pharo – Amphithéâtre Gastaut – Marseille

**PV soumis à l’approbation de la CFVU du 7 juin 2018**

**Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation**

### **SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

#### **Collège des professeurs et personnels assimilés :**

Nathalie BONNARDEL, Philippe CASSUTO, Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI, Chantal TARDIF (pouvoir), Jean-Michel VITON (pouvoir).

#### **Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :**

William BENESSIANO (pouvoir), Christophe BUFFAT, Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI, Mohamed OUFELLI (pouvoir), Eric VALERIO (pouvoir).

#### **Collège des Usagers :**

Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ, Baptiste DAVID (pouvoir), Margot FIEURGAND (pouvoir), Kane MARLIN, Pierre MARTIN, Anaïs MATHIAS (pouvoir), Clara MOLHO, Nina SICARD-BENMEDJAHED (pouvoir), Peter VON LIGNAU (pouvoir).

#### **Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Béatrice DELORGE.

#### **Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Serge BARD (pouvoir), Cheffia NATOURI (pouvoir), Martine RENAUD.

**Membres en exercice : 40**

**Quorum : 21**

**Effectif présent ou représenté : 27**

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D’INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Marc BASSONI, Pascal CARLIER, Sandrine CLOAREC, Pierre GRANIER, Sophie LAMOUREUX, Idoya de PONCINS, Pascal RATHELOT, Didier VANDAMME.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I Formation / Pédagogie**

- Offre de formation 2018 (pour avis) :
  - Maquettes d’enseignement – vague 7
  - Formations à distance

#### **II Vie étudiante**

- Cordées de la réussite (pour délibération)
- Attribution de financements au titre du FIVE 2018 (pour délibération)

Le **Vice-président Formation** ouvre la séance à 15 h 41.

Avant d’aborder les points inscrits à l’ordre du jour, il évoque les blocages de sites universitaires associés aux manifestations contre l’actuelle réforme de l’accès aux études supérieures. Il propose un temps d’échange relativement à ces mouvements.

L’UFR ALLSH envisage d’organiser un referendum électronique qui permettrait de connaître la position majoritaire des étudiants de la composante quant aux conséquences sur le déroulement des examens qu’implique l’occupation des locaux par les manifestants. **M. Marlin** salue cette initiative. Il insiste sur le fait que les modalités techniques de ce referendum devront :

- garantir la participation des seuls étudiants habilités à se prononcer ;



- permettre une destruction ultérieure des données collectées, afin d'éviter que celles-ci ne puissent être utilisées à une autre fin que celle de la consultation.

**M. Marlin** sollicite en outre, avant même la réalisation de ce referendum, l'organisation d'un débat contradictoire sous l'égide de la/des composante.s concernée.s : il est indispensable que ce débat permette à chacune des parties de s'exprimer, ce qui n'est pas le cas actuellement dans le cadre des assemblées générales (AG) menées sur les campus. **M. Marlin** note que le referendum n'aurait nullement vocation à demander aux répondants de se prononcer pour ou contre le fond de la réforme ; l'objectif serait de recueillir l'opinion majoritaire relativement aux incidences sur les examens que peuvent présenter les blocages de sites universitaires en tant que moyen d'action contre cette réforme.

**M. Belhadj** indique qu'il est en contact avec le comité de mobilisation d'Aix-en-Provence, comité dont il relaie la position devant la CFVU : si l'occupation des campus universitaires demeure en effet le moyen d'action privilégié, un engagement est pris à ne commettre aucune violence ni dégradation des locaux ou du matériel ; le comité de mobilisation d'Aix-en-Provence reste ouvert au dialogue. **M. Vandamme** précise qu'il en est de même concernant le comité de mobilisation de Luminy.

**M. Belhadj** ajoute avoir eu un récent entretien avec le Président d'AMU, qui recevra prochainement le comité de mobilisation d'Aix-en-Provence afin d'envisager ensemble les modalités de sortie de cette situation de blocage.

**Mme Molho** tient à rappeler le caractère totalement illégal de l'occupation des sites universitaires actuellement en cours. Elle juge contradictoire le fait que les manifestants aient recours à une méthode d'action illégale en vue de revendiquer des droits. Il est en effet indispensable qu'aucune dégradation ne soit à déplorer dans les locaux occupés, car ceux-ci appartiennent à l'ensemble de la communauté universitaire, y compris à la fraction de cette communauté qui a choisi de bloquer les sites. **Mme Molho** rappelle en outre que la bibliothèque universitaire a dû être réquisitionnée en vue d'y organiser certains examens, ce qui pénalise à l'évidence les étudiants qui auraient souhaité s'y rendre afin d'y effectuer leurs révisions.

**Mme Cloarec** informe la CFVU que la direction générale du CROUS se propose de mettre les locaux de certains restaurants universitaires à la disposition d'AMU, en vue d'y organiser des examens. Bien entendu, cela suppose de calibrer le planning des examens concernés en tenant compte des horaires de fonctionnement des restaurants du CROUS.

**Mme Molho** dénonce vivement les conditions dans lesquelles se tiennent les AG. Rapportant son expérience personnelle à cet égard, elle indique avoir parfois été empêchée d'y participer. De même, les étudiants affiliés à l'UNI s'en sont vu refuser l'accès, au motif que ceux-ci véhiculeraient une idéologie fasciste et prôneraient des actions violentes à l'égard des manifestants. **Mme Molho** indique que d'importants clivages idéologiques peuvent être constatés au sein d'une communauté étudiante qui se caractérise par une légitime diversité d'opinions. Si les divergences de point de vue sont tout à fait recevables, il est en revanche inadmissible d'alimenter des propos mensongers, voire calomnieux, à l'égard de telle ou telle organisation étudiante. Revenant sur le cas des étudiants affiliés à l'UNI, **Mme Molho** juge extrêmement graves les accusations qui ont été formulées à leur encontre, accusations qui ont visé à lancer la rumeur selon laquelle ces étudiants auraient eu le projet d'engager des attaques violentes à l'égard des occupants participant aux AG. Il importe de rappeler que ces rumeurs sont totalement infondées, quelles que soient les oppositions idéologiques qui traversent la communauté étudiante.

La volonté de se mobiliser contre une politique peut certes être entendue, comprise, voire partagée, mais cela ne peut se faire ni en pénalisant la majorité des étudiants, ni en organisant des AG qui deviennent des lieux d'ostracisme alors même qu'elles devraient constituer des espaces de débat représentatifs d'une évidente pluralité des opinions. L'université est par essence un lieu de démocratie, au sein duquel doivent prévaloir non seulement des règles simples de bienséance et de civisme, mais surtout une liberté d'expression appliquée à tous.

**Mme Molho** s'inquiète par ailleurs des propos véhiculés au sein des AG auxquelles elle a pu assister. Ces propos sont en effet de nature à alimenter une certaine désinformation des étudiants, ainsi qu'une défiance de ceux-ci à l'égard d'AMU. Cela ne peut que contribuer à rompre la communication entre les étudiants et leur établissement : cette situation est inacceptable, et il est indispensable de s'en préoccuper.

En écho à ce propos, le **VP Formation** tient à démentir deux assertions qui circulent parmi les étudiants. Il est en effet prétendu qu'AMU mettrait prochainement fin à la seconde session d'examens d'une part, et à la compensation entre les différents enseignements d'un même diplôme d'autre part. Il convient de rappeler que ces affirmations sont entièrement fausses.

Le recours à la consultation électronique proposée par l'UFR ALLSH est ensuite discuté.

**Mme Americi** précise que le principal objectif que poursuit l'UFR ALLSH est le maintien des examens. Dans cette perspective, l'ensemble des personnels de la composante se mobilise de manière tout à fait remarquable, avec l'indispensable appui des directions centrales et services communs de l'établissement (DEPIL, SCD...), d'autres composantes d'AMU, mais également de partenaires extérieurs comme par exemple le CROUS. **Mme Americi** remercie vivement l'ensemble de ces acteurs, sans lesquels les examens qui se sont tenus jusqu'à présent n'auraient jamais pu se dérouler. Depuis le début du mouvement, la direction de la composante dialogue régulièrement avec le comité de mobilisation d'Aix-en-Provence, ledit comité ayant eu la possibilité d'intervenir en conseil d'UFR. Ce comité de mobilisation comporte des étudiants de provenances diverses (Faculté de Sciences, FDSP, IEP notamment) : sa composition dépasse donc largement le périmètre des seuls étudiants de l'UFR ALLSH, qui fait pourtant l'objet des principaux blocages sur le campus aixois. Or, c'est l'opinion majoritaire de ses propres étudiants que l'UFR ALLSH souhaiterait avant tout sonder. C'est pourquoi une consultation électronique est



désormais envisagée : il s'agit de ne maintenir l'investissement exceptionnel dont font preuve les personnels que si cela répond à une réelle demande des étudiants de la composante. Un referendum électronique pourrait permettre de mieux cerner les attentes de la communauté étudiante de l'UFR ALLSH, et ainsi de déterminer au nom de quelle légitimité les différents acteurs devraient ou ne devraient pas maintenir les efforts démesurés qui ont été accomplis jusqu'à présent pour mener à bien cette campagne d'examens.

**M. Belhadj** estime préférable de privilégier le débat direct relativement à ces questions, craignant qu'une consultation électronique n'accuse encore davantage le clivage entre les partisans et les opposants au blocage : il souhaite éviter une potentielle rupture au sein de la communauté étudiante et une possible cristallisation des oppositions, qui empêcherait l'émergence d'un consensus. Le **VP Formation** se montre surpris par cette position, notant l'importance de dégager, au moyen d'un processus démocratique, l'opinion qui domine parmi les étudiants. A cet égard, la méthode du referendum semble répondre tout à fait à cette exigence démocratique.

**M. Koubiti** souhaite tout d'abord remercier le Vice-président Formation de permettre à chacun de s'exprimer. Il note que la tenue d'une AG constitue par elle-même un exercice démocratique ; à ce titre, chacun doit en effet pouvoir y développer son opinion, et c'est cette posture d'ouverture qui doit vraisemblablement prévaloir dans le contexte actuel. Ainsi, il est permis de s'interroger sur la réelle plus-value d'un referendum.

Selon **M. Granier**, il semble difficile d'affirmer que les AG qui se déroulent à la faveur du présent mouvement de contestation sont ouvertes à tout le monde. **M. Granier** a bien compris que ces AG entendent exprimer une opinion que les cadres habituels d'une démocratie représentative, fondée sur le principe de participation et sur la légitimité d'élus au sein d'instances collégiales, ne permettraient pas de relayer. A ce titre, l'organisation d'AG révèle une préférence pour une démocratie directe, préférence que semble contredire l'opposition à la mise en place d'un referendum qui constitue l'essence même de la démocratie directe.

**Mme Americi** observe que le comité de mobilisation se revendique expressément comme étant avant tout une instance de lutte : il n'entend donc pas se positionner en tant qu'instance de représentation démocratique. En tout état de cause, l'objectif de la consultation électronique, si elle a lieu, vise précisément à éviter toute forme de violence sur les campus. Cette préoccupation revêt d'ailleurs une importance primordiale pour l'UFR ALLSH, et ce depuis le début des occupations : à plusieurs reprises, les agents de la DEPIL ont eu à protéger les occupants d'incursions externes. La méthode consistant à bloquer les campus peut certes être discutée, voire déplorée ; pour autant, la direction de la composante a toujours veillé à assurer la sécurité des occupants et à prévenir toute forme de conflit sur les sites universitaires. La mise en place de la consultation électronique participe de la volonté de connaître les attentes réelles des étudiants, et ainsi d'éviter une trop forte polarisation de ceux-ci autour de positions qui pourraient se radicaliser.

**M. Koubiti** note que l'université de Strasbourg a procédé à une consultation électronique en vue de sonder l'opinion de ses étudiants relativement aux blocages de sites universitaires : les résultats de cette consultation ont été vivement contestés, la validité des éléments recueillis ayant été remise en question. Il est extrêmement difficile d'assurer la collecte de données fiables dans le cadre d'une telle démarche.

En outre, **M. Koubiti** relaie, en tant qu'élus de la liste électorale ESPOIR, la proposition de motion que certains syndicats souhaitent déposer. Cette motion vise un abandon du classement des dossiers des bacheliers candidats à l'inscription en premier cycle universitaire. Pour les filières qui ne sont pas en tension, cela se traduirait techniquement dans Parcoursup par un classement de tous les dossiers *ex aequo* sur le dernier rang d'appel. Pour les filières en tension, les modalités de traitement des dossiers resteraient à négocier. **M. Koubiti** ne dispose pas à ce jour du projet de motion susmentionné : il transmettra ultérieurement ce texte à la Vice-présidence Formation, pour annexion au procès-verbal de séance (voir annexe 1).

Les suites à donner à une éventuelle consultation électronique sont évoquées.

**M. Vandamme** demande si le comité de mobilisation est informé des conséquences que pourraient présenter les résultats du referendum relativement à l'occupation des sites universitaires.

**Mme Americi** indique que ce projet de consultation a été discuté avec les membres étudiants et enseignants du comité de mobilisation. Quoique nécessaires, ces échanges n'ont cependant pas vocation à se traduire par un engagement juridique, le comité de mobilisation n'exerçant lui-même aucun mandat représentatif. En tout état de cause, le referendum ne porterait pas sur la question du maintien ou de la levée du blocage : cette décision ne relève pas des prérogatives de l'UFR ALLSH. La consultation viserait à déterminer si les étudiants souhaitent :

- maintenir les examens dans les conditions difficiles, voire dégradées, qui prévalent actuellement ;
- ou suspendre les examens, ce qui aurait pour effet de retarder la finalisation de cette campagne d'examens

2017/2018, avec de possibles conséquences néfastes pour les étudiants, et notamment pour ceux qui sont engagés dès le 01/07/2018 dans le cadre d'un contrat de travail.

Ainsi, quelle que soit l'option qui se dégagerait comme étant majoritairement souhaitée à l'issue de la consultation, celle-ci n'entraînerait pas nécessairement une levée du blocage.

**Mme Delorge** insiste sur l'importance de la liberté d'étudier, qui doit demeurer un droit inaliénable pour les étudiants : si le referendum devait conduire à la conclusion que la majorité des étudiants souhaite un maintien des examens dans les délais initialement prévus, rien ne devrait faire obstacle à la mise en œuvre effective des épreuves.

**M. Collomp** rappelle quant à lui que l'UFR ALLSH est la composante qui accueille le plus d'étudiants étrangers, dont certains font d'immenses sacrifices financiers pour mener à bien leurs études en France : empêcher un déroulement normal des examens aura pour nécessaire conséquence de pénaliser ces étudiants ; il convient de s'interroger à cet égard.



**M. Pasquinelli** estime qu'il serait peut-être opportun que la CFVU émette une position officielle relativement aux conditions et aux modalités d'aménagement des examens, étant donné les multiples revendications qui peuvent être formulées sur ce point.

Est ensuite évoquée la question du périmètre des étudiants à interroger dans le cadre de la consultation électronique. Comme indiqué précédemment, **Mme Americi** indique que la direction de l'UFR ALLSH souhaite pour sa part se concentrer sur ses propres étudiants.

**M. Marlin** observe que le blocage du site Saint-Charles présente des impacts également pour les étudiants de l'UFR Sciences : l'opportunité d'élargir le referendum aux usagers de cette composante pourrait donc être discutée.

A l'issue de ces débats, **M. Koubiti** constate que ceux-ci se sont limités à la seule question des modalités d'action des opposants à la réforme ; il est regrettable que le fond de ladite réforme n'ait pas été abordé. En effet, c'est bien en réponse au contenu même de ces mesures que le comité de mobilisation construit son action, et recherche une issue favorable.

**Mme Molho** souligne l'importance de mener à bien la consultation électronique évoquée plus haut : il est nécessaire que l'institution universitaire montre sa capacité et sa volonté d'entendre les étudiants qui souhaitent un maintien des examens. Quant au fond de la réforme, **Mme Molho** juge utopiste la revendication portée par le comité de mobilisation, qui vise un abandon par le gouvernement du projet de loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE). Il faut par ailleurs noter que l'UFR ALLSH, qui fait aujourd'hui l'objet des blocages les plus significatifs, est paradoxalement la composante qui a choisi d'affecter à ses formations de premier cycle les attendus les moins restrictifs, de manière à garantir un accès à ses filières à une population d'étudiants aussi large que possible. Plus largement, il est indispensable d'informer la communauté étudiante sur le fait qu'AMU n'a pas souhaité s'emparer de cette réforme pour entraver l'accès des bacheliers à ses formations, mais au contraire pour faciliter cet accès.

## **I FORMATION / PEDAGOGIE**

### **Offre de formation 2018**

#### **a. Maquettes – vague 7**

**M. Collomp** présente les projets de maquettes de formation 2018 proposées par les composantes ALLSH, EJCAM, FSS, OSU-Pythéas et Pharmacie (voir annexes 2 et 3). Il décline les éléments qui devront être prochainement corrigés à la faveur de nouvelles navettes avec les composantes précitées ; le vote de ce jour sera donc réalisé sous réserve des corrections listées en annexe 2 au présent procès-verbal.

Evoquant la licence Sciences et humanités, **Mme Americi** rappelle que celle-ci est pluridisciplinaire par construction : les enseignements qui la constituent sont donc fortement mutualisés avec des composantes autres que l'UFR ALLSH. A ce stade des opérations, il s'avère difficile de répartir les charges d'enseignement entre les composantes impliquées : ce travail ne pourra être réalisé plus en détail qu'au moment de l'élaboration des services enseignants ; la simple validation des maquettes d'enseignement ne permet pas encore de finaliser cette réflexion.

Par ailleurs, les recommandations suivantes sont formulées :

A) **M. Vandamme** constate que le volume horaire présentiel étudiant des licences de l'UFR ALLSH n'atteint pas les 1 500 heures réglementaires. Il craint que cela ne remette en cause la validité même des diplômes concernés. Le **VP Formation** partage ce point de vue ; il se montre d'autant plus réservé que l'exigence d'un volume horaire minimal de 1 500 heures a été imposée à d'autres composantes qui ont dû ajuster leurs maquettes de licence afin de satisfaire à cette obligation : il est donc souhaitable que toutes les composantes se voient appliquer un traitement équitable.

**Mme Americi** indique que le cadrage d'établissement relatif à l'offre de formation d'AMU a nécessité une augmentation sensible des volumes horaires en master. Afin de compenser cette absorption du potentiel enseignant de la composante par les formations de master, l'ingénierie pédagogique des licences a été revue : il a été opté pour une stabilisation des volumes horaires présentiels étudiants, avec mise en place d'une pédagogie active.

Le **VP Formation** et le **Vice-président délégué à la Formation Initiale (VP-FI)** prennent acte de ces éléments d'explication. Ils émettent cependant la recommandation suivante : les modalités de ventilation des volumes horaires présentiels étudiants décrites ci-dessus ne pourront être mises en œuvre que si elles garantissent qu'un étudiant de licence bénéficiera bien de 1 500 heures d'enseignement (ce volume horaire résultant de la consolidation des enseignements strictement présentiels d'une part, et du volume horaire consacré à la pédagogie active d'autre part). Le respect de cette condition sera vérifié avant validation finale des maquettes de l'UFR ALLSH par le conseil d'administration ;

B) **M. Marlin** alerte la CFVU ainsi que la direction de l'UFR ALLSH sur le fait que d'ultimes discussions au sein du département compétent ont récemment été menées relativement aux maquettes de la licence Géographie et aménagement : il n'est donc pas certain que la version présentée ce jour devant la CFVU soit la version à jour. **Mme Americi** se montre surprise par cette situation : à sa connaissance, la composante dispose bien de la version finale des maquettes de cette licence, version qui semble faire suite à une validation par le département de rattachement. Une vérification va être effectuée afin de lever toute ambiguïté et de s'assurer que la version des maquettes de la



licence Géographie et aménagement transmise au conseil d'administration pour validation finale correspond bien à un format actualisé et validé par le département de rattachement, puis par la composante ;

C) Il est noté que certaines formations à distance ne semblent pas avoir été déclarées concernant l'EJCAM : une vérification sera opérée à cet égard.

#### Vote

**A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux maquettes 2018 des formations des composantes ALLSH, EJCAM, FSS, OSU-Pythéas et Pharmacie (voir annexe 3).**

**Ce vote vaut sous les réserves suivantes :**

- Les recommandations formulées dans les alinéas A), B) et C) ci-dessus devront être suivies d'effet ;

- Les éléments à corriger et/ou à préciser listés en annexe 2 au procès-verbal devront être revus à la faveur de navettes avec les composantes concernées.

#### b. Formations à distance

Le **VP Formation** expose les conclusions découlant de l'expertise des formations à distance (FAD) proposées par les composantes ALLSH et OSU-Pythéas (voir annexe 4). Sur la base de ces conclusions, il propose à la CFVU de retenir les éléments d'analyse récapitulés dans le tableau ci-après (voir colonne intitulée *Avis de la CFVU*) :

Composante	Type de diplôme	Mention 2018-2022	Parcours type 2018-2022	Avis de la CFVU
ALLSH	L	Histoire	Histoire renforcée	Avis favorable
ALLSH	L	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Anglais	FAD à revoir : avis différé
ALLSH	L	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Italien	Avis favorable
ALLSH	L	Lettres	Lettres modernes	FAD à revoir : avis différé
ALLSH	L	Philosophie	Histoire de la philosophie et métaphysique	Avis favorable avec demande de précisions
ALLSH	L	Psychologie	Psychologie	Avis favorable
ALLSH	LP	Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles	Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles	FAD à revoir : avis différé
ALLSH	M	Etudes Européennes et Internationales	PT1 : MASNI, Master de Négociation Internationale et Interculturelle	Avis favorable avec la réserve ci-après : pas de poste de PAST comme indiqué dans le dossier
ALLSH	M	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Etudes italiennes	Avis favorable
ALLSH	M	Lettres	Recherche, écriture, discours	Avis favorable
ALLSH	M	Philosophie	Histoire de la philosophie, métaphysique	Avis favorable avec demande de précisions



Composante	Type de diplôme	Mention 2018-2022	Parcours type 2018-2022	Avis de la CFVU
ALLSH	M	Sciences de l'éducation	PT Responsable de formation et intervenant en organisation. 2ème année.	Avis favorable
ALLSH	M	Sciences du langage	-Didactique du français langue étrangère (FLE) en situation de plurilinguisme -Coopération linguistique et éducative en français langue étrangère (FLE) -Linguistique	Avis favorables uniquement pour les parcours-types : -Didactique du français langue étrangère (FLE) en situation de plurilinguisme -Linguistique
ALLSH	M	Sciences du langage	Coopération linguistique et éducative en français langue étrangère (FLE)	Avis favorable avec demande de précisions relatives aux stages
ALLSH		LANSAD anglais	/	FAD à revoir : avis différé
ALLSH		LANSAD Espagnol	/	Avis favorable sous réserve de préciser l'effectif étudiant
ALLSH		LANSAD italien	/	Avis favorable
OSU	M	Biodiversité, écologie et évolution	Biodiversité, écologie et évolution	FAD à revoir : avis différé
OSU	M	Gestion de l'environnement	Management de l'environnement valorisation et analyse - Sciences et technologies de l'environnement (MAEVA-STE)	FAD à revoir : avis différé

### Vote

Le présent vote nécessite de se reporter à la colonne **Avis de la CFVU** du tableau ci-dessus.

Sont exclues du vote les formations porteuses de l'avis **FAD à revoir : avis différé**.

Sont intégrées au vote les formations porteuses d'avis :

- favorable ;
- favorable avec demande de précisions ;
- favorable avec réserve.s ;
- favorable avec restriction.s.

Concernant les formations à distance intégrées au présent vote, la CFVU retient à l'unanimité les conclusions développées dans la colonne **Avis de la CFVU** du tableau ci-dessus. Lorsque la nature des réserves, restrictions ou demandes de précisions n'est pas détaillée dans ladite colonne, il convient de se référer aux préconisations issues de l'expertise des formations concernées.

## II VIE ETUDIANTE

### 1) Cordée de la réussite

**M. Vandamme** présente le projet de Cordée de la réussite que l'établissement entend soumettre aux services académiques en vue d'une prochaine labellisation. Intitulé *Transferts*, ce projet est présenté en annexes 5 et 6 au présent procès-verbal.

**Mme Molho** constate que les élèves reçus par l'établissement dans le cadre de cette cordée seront accueillis dans les locaux du site Saint-Charles : elle demande si les seules filières d'AMU impliquées dans la cordée sont celles qui



sont domiciliées sur ce site ; si tel est le cas, **Mme Molho** demande dans quelle mesure le dispositif pourrait être élargi à d'autres filières. **M. Vandamme** indique que l'initiative de cette cordée ne relève pas d'une formation précise, ni même d'une composante. Les locaux de l'UFR Sciences situés sur le campus Saint-Charles n'ont été retenus que pour des raisons pratiques ; la cordée ne se restreint cependant pas à la composante qui assume la responsabilité de ces locaux d'accueil.

En réponse aux interrogations de **M. Koubiti**, **M. Vandamme** précise les éléments suivants :

- Les cordées de la réussite visent le suivi d'élèves à partir de la classe de troisième, jusqu'à leur entrée dans l'enseignement supérieur : les groupes de cinq élèves constitués dans le cadre de cette cordée sont donc composés d'élèves relevant du même échelon de niveau scolaire (même niveau de classe) ;
- Les élèves sont encadrés par des chercheurs et/ou enseignants-chercheurs affectés dans les laboratoires impliqués dans la cordée.

#### **Vote**

**A l'unanimité, la CFVU approuve le dépôt auprès des services académiques de la demande de labellisation de la cordée de la réussite Transferts.**

**Le dossier communiqué aux services académiques est annexé au présent procès-verbal (voir annexe 6).**

#### **2) Attribution de financements au titre du FIVE (Fonds d'Intervention Vie Etudiante) 2018**

**Mme Lamouroux** expose les conclusions de la commission *ad hoc* constituée en vue du pré-examen des dossiers, dans le cadre de l'attribution des financements issus du FIVE 2018 (voir annexes 7 et 8).

Les membres de ladite commission *ad hoc* expriment leur satisfaction quant à la conduite de cette première édition du FIVE. **Mme Molho** se félicite tout particulièrement du fait que les étudiants aient été très significativement associés aux discussions, et notamment les étudiants élus dans les conseils des composantes concernées par les projets présentés.

Quelques points d'amélioration sont envisagés dans la perspective des prochaines éditions du FIVE :

- Concernant la façon dont les dossiers ont été renseignés :
  - o **M. Koubiti** insiste sur la nécessité que les composantes remplissent ces dossiers de manière claire et exhaustive ;
  - o **M. Pasquinelli** déplore quelques imprécisions dans les devis intégrés à certains dossiers : ces interrogations ont appelé des navettes avec les composantes concernées afin d'obtenir de plus amples informations ;
  - o **Mme Fabbe-Costes** estimerait nécessaire que les porteurs de projets étoffent les dossiers dans le sens d'une meilleure description des contraintes et potentialités des lieux à aménager (photographies, éléments de topographie comme par exemple des plans, cartes, etc...).
- Concernant le calendrier de mise en place du FIVE et de validation des financements, **Mme Lamouroux** estime opportun de mieux planifier ces opérations à l'avenir, ce qui permettrait aux différents acteurs impliqués d'anticiper les échéances plus sereinement.

Les questions et remarques ci-après sont ensuite formulées :

- **M. Collomp** insiste sur l'importance de saisir les instances et services compétents en matière d'hygiène et de sécurité avant la réalisation des différents projets : il est en effet primordial de s'assurer que les dispositifs mis en place n'engendrent pas de risques accrus en cas de problème. **M. Collomp** observe notamment qu'un aménagement du grand hall du bâtiment Pouillon de la FDSP est prévu : il convient de veiller à ce que cet aménagement soit réalisé dans le respect des accès devant être maintenus libres en vue d'une éventuelle évacuation (pour cause d'incendie notamment). **Mme Lamouroux** et **Mme Delorge** indiquent que cet aménagement s'appuie exclusivement sur l'installation de matériel amovible, matériel qui sera disposé en conformité avec le plan d'implantation habituellement fourni par la DHSE lorsque des manifestations étudiantes sont organisées. Ce plan d'implantation permet d'assurer une éventuelle évacuation en cas de nécessité. **Mme Lamouroux** note par ailleurs que le mobilier qui a vocation à être installé sera choisi et disposé selon des modalités qui permettront de respecter l'architecture et l'esthétique du site ;
- Les montants proposés au vote de la CFVU correspondent à 95 % de la somme proposée par la commission *ad hoc*. Cette diminution de 5 % a été appliquée à chaque projet afin d'assurer le respect du plafond de l'enveloppe totale dédiée au FIVE. **M. Vandamme** demande si cette révision à la baisse n'est pas de nature à remettre en cause certains projets. **Mme Lamouroux** indique que ce n'est pas le cas.

#### **Vote**

**Dans le cadre de l'attribution du FIVE 2018, la CFVU approuve à l'unanimité :**

- **le classement des projets retenus (première colonne du tableau présenté en annexe 8 au présent procès-verbal) ;**
- **les propositions de financement associées à chacun des projets retenus (dernière colonne du tableau présenté en annexe 8 au présent procès-verbal).**

L'ordre du jour est épuisé : le **VP Formation** lève la séance à 19 h 02.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

